

Par courriel

Lundi 16 octobre 2017

M. Réjean Boisvert
Chef de division - urbanisme
Direction de l'aménagement urbain et du service aux entreprises
Arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve
Ville de Montréal

**Objet : Consultation publique sur la modification règlementaire au Faubourg
Contrecœur**

Monsieur Boisvert,

Pour faire suite à la séance d'audition des opinions du 11 octobre dernier, la commission de l'Office chargée de mener la consultation publique mentionnée en objet vous transmet les questions du Comité citoyens du Faubourg Contrecœur. La commission a également une demande à faire.

Questions du Comité citoyens du Faubourg Contrecœur

1. « Lors de la consultation, les intervenants de la Ville de Montréal ont fait une présentation PowerPoint. Sur la diapositive numéro 15, il est écrit: Ajout aux critères d'évaluation d'un PIIA pour les secteurs G et G-1 (secteur commercial) de critères relatifs :

- [...]
- à l'aménagement des stationnements pour vélos;
- [...]

Est-ce que les représentants de la Ville de Montréal peuvent nous éclairer sur ce sujet ?¹ »

En l'occurrence, quels critères relatifs à l'aménagement de stationnements pour vélos sont susceptibles de faire partie des critères d'évaluation d'un PIIA ?

¹ Mémoire du Comité citoyens du Faubourg Contrecœur, doc. 7.2, p. 5

2. « Lors de la présentation du 13 septembre 2017, moi, Nickolas-Armand Gagnon, membre actif du Comité citoyen, j'ai posé une question sur la réglementation concernant le nombre d'arbres devant être plantés au mètre carré. On m'a répondu que le ratio serait le même.

Notre questionnement est basé sur le fait que le comité Jacques-Viger, dans son avis du 3 mars 2017, intitulé *Modification du Règlement 07-017 – Faubourg Contrecoeur*, a émis des réserves; une de ces réserves était que le ratio d'arbres passerait de 1/150 m² à 1/200 m².

Nous aimerions que les représentants de la Ville nous donnent le ratio d'arbres qui devront être plantés dans le Faubourg Contrecoeur². »

En l'occurrence, quel est le ratio arbres/superficie actuellement en vigueur dans le Faubourg Contrecoeur ? Quel sera-t-il avec la mise en œuvre du projet de règlement à l'étude ?

Demande de la commission

La commission vous remercie de votre lettre l'informant que l'analyse de l'étude de circulation réalisée pour Sobeys n'était pas terminée et que pour cette raison vous ne pouviez pas encore la rendre publique. La commission souhaite savoir quand vous prévoyez avoir terminé votre analyse, afin de pouvoir en prendre connaissance en temps utile et la partager avec le public.

Merci d'avance de votre précieuse collaboration.

Élise Naud
Secrétaire de commission
Office de consultation publique de Montréal

² Mémoire du Comité citoyens du Faubourg Contrecoeur, doc. 7.2, p. 5